

[Text]

FANL sees no plausible reason why the co-operative approach to fish inspection presently practised by D.F.O. and DNHW cannot be continued. If government truly deems it necessary to take some corrective measures to restore public confidence that seafood products in Canada are both safe and fit for human consumption, such action should take place within the existing bureaucratic organization so as to minimize the overall impact on industry. Should it be the resolve of government that the tuna incident require a response to reassure Canadians, we make the following recommendations:

That the standing committee recommend to government fish inspection activities remain the exclusive responsibility of the Department of Fisheries and Oceans. Where there is a dispute between the producer/importer with D.F.O. inspection decisions, we recommend the establishment of the final and unappealable reference to an agency or tribunal external to D.F.O. This final appeal tribunal would use the same guidelines for safety and quality as D.F.O. If the appellant is unsuccessful, all costs of this final arbitration would be borne by the appellant. If the appellant is successful, all costs of this final arbitration and all costs of appeal would be borne by government.

OFFSHORE PETROLEUM DEVELOPMENT: From the outset of offshore petroleum exploration, the fishery, in particular the offshore harvesting sector, has been rendered into a very vulnerable position. None the less, having an understanding of the potential socio-economic benefits to the people of Canada, we acknowledge the absolute necessity for a mutually co-operative relationship between both industries.

Enjoying the distinct advantage of being in a position to learn from the experiences and mistakes of other countries which have endured petroleum development, our Association just recently submitted our response to Mobil Oil's Environmental Impact Study, in which we outlined what we regarded as the major problem areas in the fishing industry/oil industry interface.

The objective of our submission was to prevail upon the assessment panel to recommend adoption of strident and purposeful measures which would ensure our industry's major seafood markets were not compromised as a direct result of offshore petroleum development. The problem areas we addressed to the panel included:

- 1) Loss of access due to exclusion zone
- 2) Oil pollution
- 3) Seabed debris
- 4) Employment demands
- 5) Vessel traffic, and
- 6) Second level compensation

While the text of our submission is too broad to be dealt with here in great detail, what we stressed to the assessment panel and what we wish to stress to the standing committee is the necessity for adequate compensation to our industry to atone for the ensuing disruption of normal harvesting and

[Translation]

La FANL ne voit aucune raison valable d'interrompre l'action de Pêches et Océans et de Santé et Bien-être social qui effectuent actuellement en collaboration l'inspection du poisson. Si le gouvernement juge vraiment nécessaire de prendre des mesures pour restaurer la confiance du public et lui prouver que les produits de la mer canadiens sont à la fois de qualité et comestibles, une telle action devrait avoir lieu dans le cadre des services existants de manière à minimiser leur incidence globale sur l'industrie. Si le gouvernement est convaincu que l'incident du thon exige une réponse pour rassurer les Canadiens, nous proposons les recommandations suivantes:

Que le Comité permanent recommande au gouvernement que les services d'inspection demeurent la responsabilité exclusive de Pêches et Océans. Advenant un litige avec le producteur ou l'importateur concernant les décisions prises par Pêches et Océans lors de l'inspection, nous recommandons le renvoi final et sans appel de l'affaire devant un organisme ou un tribunal indépendant de la Direction des pêches. Ce tribunal, dans son jugement final, se baserait sur les mêmes lignes directrices de salubrité et de qualité qu'utilise Pêches et Océans. Les coûts de cet arbitrage final seraient à la charge de l'appelant, s'il est débouté et ceux de l'arbitrage final et de l'appel seraient à la charge du gouvernement, dans le cas contraire.

EXPLOITATION PÉTROLIÈRE EN MER: Dès le début de l'exploration pétrolière en mer, les pêches, en particulier les zones de pêche au large, sont devenues très vulnérables. Néanmoins, sachant les avantages socio-économiques potentiels que cela pouvait présenter pour les Canadiens, nous avons convenu de l'absolue nécessité d'établir des relations de coopération entre les deux industries.

Fort de l'avantage de pouvoir bénéficier des expériences et des erreurs d'autres pays ayant subi une exploitation pétrolière, notre Association a récemment fait parvenir une réponse à l'Évaluation des incidences environnementales de Mobil Oil dans laquelle nous avons exposé à grands traits ce que nous avons jugé être les principaux points litigieux dans les relations entre l'industrie des pêches et l'industrie pétrolière.

L'objectif de notre exposé était de persuader la commission d'évaluation de recommander l'adoption de mesures retentissantes et déterminées garantissant que les principaux marchés des produits de la mer de notre industrie ne seraient pas compromis comme conséquence directe de l'exploitation pétrolière en mer. Les secteurs litigieux sur lesquels nous voulions que la commission se penche étaient les suivants:

- 1) la perte d'accès en raison de la zone d'exclusion
- 2) la pollution pétrolière
- 3) les déchets sur le fond marin
- 4) les demandes d'emploi
- 5) la circulation des bateaux, et
- 6) les compensations secondaires

Bien que le texte de notre exposé soit trop long pour qu'on en traite ici en détail, ce que nous avons fait remarquer à la commission d'évaluation et ce que nous tenons à mentionner au Comité permanent, c'est la nécessité d'une indemnisation adéquate pour notre industrie, afin de la dédommager de